

Concours EXTERNE
pour l'accès au corps de
ATTACHE·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
ouvert à partir du 07 février 2022
pour 26 postes

2^{ème} épreuve écrite

Réponses à 5 à 8 questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques

Coefficient : 3 - Durée : 04h00

SUJET : Le sujet comporte 8 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans le désordre en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question sur votre copie. Chacune des 8 réponses comportera une quarantaine de lignes.

Droit public et administrations publiques

- 1) Les principales compétences des communes, départements et régions.
- 2) L'élection du Président de la République sous la Vème République.
- 3) La police administrative : définitions, titulaires et finalités.
- 4) La responsabilité pour faute.

Gestion des ressources humaines

- 5) Les principaux apports de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Economie

- 6) Le pouvoir d'achat.

Questions européennes

- 7) Les modalités de retrait de l'Union Européenne.

Finances publiques

- 8) Les ressources d'une commune.

RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs,...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.